



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Fondation Notre-Dame

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Abbaye de Lagrasse

Exercice clos le 31 décembre 2023

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Abbaye de Lagrasse

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de la l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de la création de la Fondation abritée Abbaye de Lagrasse, nous avons effectué un examen limité des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre Dame. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée Abbaye de Lagrasse au 31 décembre 2023 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Paris La Défense, le 11 juin 2024

DocuSigned by:
Jérôme Eustache
3DCD59F6CF01441...

Jérôme Eustache
Associé

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
COMPTES DE LIAISON				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	399 888		399 888	12 711
Créances clients, usagers et comptes rattachés	29 654		29 654	12 711
Créances reçues par legs ou donations	370 234		370 234	
Autres				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	735 249		735 249	300 000
Valeurs Mobilières de Placement	735 249		735 249	300 000
<i>Obligations</i>	300 000		300 000	300 000
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>	435 249		435 249	
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	1 599 019		1 599 019	1 597 455
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 323		1 323	256
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 735 478		2 735 478	1 910 422
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 735 478		2 735 478	1 910 422

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
COMPTES DE LIAISON	2 700	22 432
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	738 328	443 181
Excédent ou déficit de l'exercice	211 767	295 147
SITUATION NETTE (Sous-Total)	950 095	738 328
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	950 095	738 328
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	350 000	
Fonds dédiés		980 000
TOTAL II	350 000	980 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 475	576
Dettes des legs ou donations	20 234	
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 410 975	169 085
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	1 432 683	169 661
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 735 478	1 910 422

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	593 126	1 586 405
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	593 126	1 586 405
<i>Dons manuels non affectés</i>	540 376	586 405
<i>Dons manuels affectés</i>		
<i>Mécénats</i>	52 750	1 000 000
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>		
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés	980 000	
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 573 126	1 586 405
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	17 117	19 989
Aides financières (projets engagés)	1 368 568	257 160
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Charges communes aux fondations abritées	19 300	39 228
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		980 000
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 404 985	1 296 377
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	168 141	290 028
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	43 626	5 119
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	43 626	5 119
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	43 626	5 119
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	211 767	295 147

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 616 752	1 591 525
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 404 985	1 296 377
EXCEDENT OU DEFICIT	211 767	295 147

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	63 346	59 269
TOTAL RESSOURCES	63 346	59 269
EMPLOIS		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	63 346	59 269
TOTAL EMPLOIS	63 346	59 269

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	636 752	636 752	1 591 525	1 591 525
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	593 126	593 126	1 586 405	1 586 405
- Dons manuels non affectés	540 376	540 376	586 405	586 405
- Dons manuels affectés				
- Legs, donations et assurance-vie				
- Mécénat	52 750	52 750	1 000 000	1 000 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	43 626	43 626	5 119	5 119
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	980 000	980 000		
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	1 616 752	1 616 752	1 591 525	1 591 525
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	1 368 568	1 368 568	257 160	257 160
1.1 Réalisées en France	1 368 568	1 368 568	257 160	257 160
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 368 568	1 368 568	257 160	257 160
- Accompagnement des projets				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	17 117	17 117	19 989	19 989
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	17 117	17 117	19 989	19 989
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	19 300	19 300	39 228	39 228
3.1 Frais de gestion	19 300	19 300	39 228	39 228
3.2 Frais de gestion immobilière				
3.3 Charges financières				
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			980 000	980 000
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	1 404 985	1 404 985	1 296 377	1 296 377
EXCEDENT OU DEFICIT	211 767	211 767	295 147	295 147

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	63 346	63 346	59 269	59 269
Bénévolat	63 346	63 346	59 269	59 269
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	63 346	63 346	59 269	59 269
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES			59 269	59 269
Réalisées en France			59 269	59 269
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS	53 815	53 815	51 884	51 884
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	9 531	9 531	7 385	7 385
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	63 346	63 346	118 538	118 538

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2023	31/12/2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	1 368 568	257 160	1 - Ressources liées à la générosité du public	636 752	1 591 525
Réalisées en France	1 368 568	257 160	Cotisations sans contreparties		
- Actions réalisées directement			Dons manuels non affectés	540 376	586 405
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	1 368 568	257 160	Dons manuels affectés		
- Accompagnement des projets			Legs, donations et assurances-vie		
Réalisées à l'étranger			Mécénats	52 750	1 000 000
- Actions réalisées directement			Autres ressources liées à la générosité du public	43 626	5 119
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	17 117	19 989			
- Frais d'appel à la générosité du public	17 117	19 989			
- Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	19 300	39 228			
- Frais de gestion	19 300	39 228			
- Frais de gestion immobilière					
- Charges financières					
TOTAL DES EMPLOIS	1 404 985	316 377	TOTAL DES RESSOURCES	636 752	1 591 525
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises des provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice		980 000	3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	980 000	
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice	211 767	295 147	DEFICIT de la générosité du public de l'exercice		
TOTAL	1 616 752	1 591 525	TOTAL	1 616 752	1 591 525
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	738 328	443 181
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	211 767	295 147
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	950 095	738 328

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

Contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		59 269	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	63 346	59 269
Réalisées en France		59 269	Bénévolat	63 346	59 269
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	53 815	51 884			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	9 531	7 385			
TOTAL	63 346	118 538	TOTAL	63 346	59 269

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

<i>Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public</i>		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	980 000	980 000
(-) utilisation	980 000	
(+) report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		980 000



Fondation de **l'Abbaye de Lagrasse**

Sous l'égide de la Fondation Notre Dame
reconnue d'utilité publique

2023

ANNEXES

1. ACTIVITES DE LA FONDATION.....	4
1.1 OBJET	4
1.2 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	4
1.3 DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	4
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	5
2.1 CADRE LEGAL DE REFERENCE	5
2.2 PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES.....	5
2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations	6
2.2.2 Fonds dédiés.....	6
2.2.3 Traitement des legs et donations.....	7
2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....	8
2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles.....	8
2.3 ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER) ET LE COMPTE D'EMPLOI PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	8
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	9
3.1 NOTES SUR L'ACTIF	9
3.1.1 Disponibilités.....	9
3.1.2 Créances.....	9
3.1.3 Créances clients et comptes rattachés.....	10
3.2 NOTES SUR LE PASSIF.....	10
3.2.1 Fonds associatif.....	10
3.2.2 Fonds dédiés spécifique et report à nouveau	10
3.2.3 Fonds reportés liés aux legs et donations	11
3.2.4 Etats des échéances des dettes.....	11
3.2.5 Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12
3.2.6 Charges à payer.....	12
4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	13
4.1. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	13
4.2. CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES	13
4.3. PROJETS SOUTENUS	13
5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)	14
5.1. PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	14
5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1).....	14
5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3).....	14
5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3).....	14
5.1.4. Contributions volontaires en nature (CER).....	14
5.1.5. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) 14	
5.2. EMPLOIS.....	15
5.2.1. Contenu des missions sociales.....	15
5.2.2. Frais de recherche de fonds	15
5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement.....	15

5.2.4. Reports en fonds dédiés de l'exercice	15
6. AUTRES INFORMATIONS	16
6.1. LOCAUX.....	16
6.2. EFFECTIFS	16
6.3. CONTRIBUTION DES BENEVOLES	16
6.4. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	17
6.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN	17
6.5.1. Engagements donnés.....	17
6.5.2. Engagements reçus	17

1. Activités de la Fondation

1.1 Objet

La FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE a pour objet de :

- Soutenir l'action de sauvegarde, de rénovation et de mise en valeur des bâtiments constituant L'Abbaye de Lagrasse, classée Monument Historique, ainsi que des jardins environnants.
- Par les chantiers de rénovation envisagés, développer et faire connaître le savoir-faire des artisans et métiers d'art traditionnels de la région,
- Soutenir les missions d'accueil des pèlerins et autres visiteurs ainsi que les actions caritatives qu'un Monastère se doit d'exercer,
- Et soutenir toute autre action, d'intérêt général, à caractère non lucratif, contribuant à la transmission de la culture chrétienne ainsi qu'au rayonnement spirituel et culturel de l'abbaye Canoniale Sainte-Marie de Lagrasse et de ses éventuels prieurés ou fondations, tant en France qu'à l'étranger.

1.2 Faits significatifs de l'exercice

- ✓ En 2023, la Fondation Abbaye de Lagrasse a collecté 593 K€ (versus 1 586 K€ en 2022), l'année 2022 ayant été marquée par ailleurs par un mécénat exceptionnel d'un million d'euros affecté à la restauration du bras sud et de la travée nord du transept de l'abbaye de Lagrasse. La Fondation a bénéficié cette année encore de la mobilisation de plus d'un millier de donateurs.
- ✓ Après avoir financé dès 2020 les travaux de rénovation du clocher et l'entretien de l'abbaye, la Fondation de l'Abbaye de Lagrasse s'engage désormais dans la réhabilitation du transept sud. Les travaux ont débuté en juillet 2023.
- ✓ Par ailleurs, la Fondation s'implique dans les œuvres sociales en finançant un local pour les jeunes à Narbonne et une maison pour l'accueil des familles dans le village de Lagrasse. Elle s'est engagée également pour la création d'un prieuré à Pau.

1.3 Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.



2. Règles et méthodes comptables

La FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. La FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME. Les principes, règles et méthodes comptables de la FONDATION NOTRE DAME lui sont appliqués.

2.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2023 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2 Principes comptables appliqués

Les statuts de la FONDATION NOTRE DAME lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte d'Emploi par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque fondation a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds propres relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ». La FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE étant une fondation de flux, elle n'a pas de dotation.

2.2.2 Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- Dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3 Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (Voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

À l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué en 2023.

2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériel de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

2.3 Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte d'emploi par Origine et Destination (CROD)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement 2020-08.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,

- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.



3. Compléments d'information sur le bilan

3.1 Notes sur l'Actif

La FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE ne dispose pas d'immobilisations financières étant une fondation de flux, sans dotation.

3.1.1 Disponibilités

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Compte sur livret et Compte(s) Courant(s)	1 599 019	1 597 455
TOTAL	1 599 019 €	1 597 455 €

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brève échéance, les fonds sont systématiquement placés en compte sur livret. 88 % des disponibilités sont engagés en faveur des projets.

3.1.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT :			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	29 654	29 654	
Charges constatées d'avance	1 323	1 323	
TOTAL	30 977€	30 977€	

L'ensemble des dons restant à encaisser au 31/12/2023 l'ont été début janvier 2024.

3.1.3 Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	29 654		29 654	12 711
Créances reçues par legs ou donations	370 234		370 234	
TOTAL	399 888 €	0	399 888€	12 711€

Un legs accepté en 2023 est en cours de réalisation.

3.2 Notes sur le Passif

3.2.1 Fonds associatif

La FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE, fondation de flux, ne dispose pas de fonds associatifs.

3.2.2 Fonds dédiés spécifique et report à nouveau

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Evolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01/01/2023	738 328
Résultat	211 767
Report à nouveau au 31/12/2023	950 095 €

Fonds dédiés spécifique :

Fonds dédiés spécifique au 31/12/2023

Variation des fonds dédiés							
Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés (*)
Ressources liées à la générosité du public							
Fonds rénovation transept	980 000		980 000			0	0
TOTAL	980 000 €		980 000 €			0 €	0 €

(*) Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Dans le cadre de la réhabilitation du transept de l'abbaye, un fonds dédié avait été créé au 31/12/2022 afin de conserver le montant apporté en mécénat au projet concerné. Ce fonds a été soldé durant l'exercice 2023.

3.2.3. Fonds reportés liés aux legs et donations

Provision de variation des fonds reportés					
Variation des fonds reportés issus des legs et donations	Au 31/12/2022	Au 1 ^{er} janvier	dotation	reprise	Au 31/12/2023
Provision de variation des fonds reportés	0	0	350 000		350 000
TOTAL	0	0 €	350 000		350 000 €

3.2.4. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 475	1 475		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Dettes financières diverses				
Projets bénéficiaires restant à solder	1 410 975	1 410 975		
TOTAL	1 412 450€	1 412 450€		

Parmi les dettes, il reste principalement à solder à la restauration du bras sud et de la travée nord du transept de l'Abbaye de Lagrasse ainsi que les travaux du prieuré de Pau. Les fonds sont versés au fur et à mesure des appels de fonds des chantiers.

3.2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs France	420	150
Fournisseurs factures non parvenues	1 055	426
Valeurs nettes comptables	1 475€	576€

3.2.6. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 475	576
Dettes fiscales et sociales		
Dettes des legs ou donations	20 234	
DETTES FINANCIERES		
Dettes financières diverses		
Soutiens de projets engagés à verser	1 410 975	169 085
DETTES DIVERSES		
Autres dettes		
DETTES	1 432 684€	169 661€

L'essentiel des dettes concerne les projets restant à solder, liés à l'engagement de la Fondation en faveur des travaux du transept de l'abbatiale.



4. Complément d'information sur le compte de résultat

4.1. Legs, donations et assurances-vie

	Montants
Produits	350 000 €
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	350 000 €
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Charges	350 000 €
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	350 000 €
SOLDE DE LA RUBRIQUE	0

En 2023, un legs de 350 000€ a été accepté. Au 31/12/2023, ce Legs a été affecté en fonds reportés comme prévu dans le plan comptable.

4.2. Charges administratives communes

Les charges administratives communes (1 590 753 €) consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la FONDATION NOTRE DAME. La contribution s'élève en 2023 pour la FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE à 19 300 €.

4.3. Projets soutenus

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	6	1 368 568
Total des missions sociales Fondation	6	1 368 568



5. Commentaires sur le CROD (compte de résultat par origine et destination) et le CER (Compte d'Emploi des Ressources)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1. Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

5.1.5. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement) ainsi que pour les donations temporaires d'usufruit de biens immobiliers.
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4. Reports en fonds dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées ne concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]



6. Autres informations

6.1. Locaux

Le siège de la FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE se situe au 6, Rive Gauche – 11 220 LAGRASSE

6.2. Effectifs

En 2023, la Fondation a fonctionné sans salarié dédié.

6.3. Contribution des bénévoles

La FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- Pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- Pour partie de personnes qualifiées.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Fonction	ETP 2023	Valorisation 2023
B. Comité	0,10	9 531
Bénévole	1,70	53 815
	1,80	63 346

Contributions volontaires en nature	2023	2022		2023	2022
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales			1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	63 346	59 269
Réalisées en France			Bénévolat	63 346	59 269
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	53 815	51 884			
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	9 531	7 385			
TOTAL	63 346	59 269	TOTAL	63 346	59 269
Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public					
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice				980 000	
(-) utilisation				980 000	
(+) report					
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice				0	

6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 89 K€ dont 33 K€ au titre du contrôle légal et 56 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

6.5. Engagements hors bilan

6.5.1. Engagements donnés

Il n'y a pas d'engagement donné au cours de l'exercice 2023.

6.5.2. Engagements reçus

Il n'y a pas d'engagement reçu au cours de l'exercice 2023.

